# Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 7 janvier 2019

**Présents**: Mmes, Mrs : Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET et Olivier VIALETTE.

Secrétaire de séance : Michel MAROT

## Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

## Lac du Fraysse.

Face à l'invasion d'algues et de roseaux, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une étude sur le suivi et la gestion de ce milieu aquatique. De ce fait, et jusqu'à nouvel ordre, un arrêté municipal a été pris interdisant la pêche sur ce plan d'eau. Le Conseil Municipal valide cette action à l'unanimité.

#### Demande d'ouverture d'un chemin.

Afin de pouvoir accéder à plusieurs parcelles lui appartenant Joseline Cournède a transmis une demande d'ouverture d'un chemin communal proche du château. Un débroussaillage et la coupe d'arbres qui ont poussé dans ce chemin s'imposent sur une distance évaluée entre 300 et 400 mètres.

Afin d'en atténuer le coût le conseil municipal va interroger les autres propriétaires concernés, établir un devis définitif, et étudier la solution la plus appropriée. Décision sera prise lors du prochain conseil.

### Organisation de la cérémonie des vœux.

Prévue le 19 janvier à 18h30, l'organisation de cette manifestation prévoit la participation de tous les conseillers à sa mise en œuvre.

#### Questions diverses.

<u>Elections - Liste électorale</u>: La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée le répertoire électoral unique (REU).

Elle facilite également les modalités d'inscription sur les listes électorales en permettant les inscriptions jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce répertoire électoral géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Pour 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au

Parlement européen du 26.05.2019, ils pourront s'inscrire le samedi 30 mars (une permanence sera assurée de 10h à 12h).

<u>Commission de contrôle.</u> M. le Préfet du Lot a validé la proposition des candidatures de cette commission :

- Délégué de l'administration : Michel FRAYSSINET
- Déléquée du tribunal de grande instance : Corinne BACH
- Représentant du Conseil Municipal : Jérôme POUZERGUES

<u>Repas communautaire</u>. Il aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> février à Vaylats. Les conseillers souhaitant y participer seront informés en temps et en heure.

<u>Ordures ménagères</u>: Les conseillers communautaires ont validé les tarifs 2019 : Résidence principale : 200 € ; Résidence secondaire : 167 € pour l'année.

<u>Internet à la salle des fêtes.</u> A l'heure actuelle aucune gaine n'est prévue et disponible pour l'accès à Internet dans ce bâtiment. Un devis va être demandé à différentes entreprises pour l'enfouissement d'un câble permettant ce raccordement.

<u>Le Petit Echo</u>. Notre journal communal va être distribué dans les prochains jours.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.